

République Française
COMMUNE DE
SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

présents : 22
votant : 25
en exercice : 27

L'an deux mille onze
le mardi 20 décembre à 19H00
Le Conseil Municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger COMBES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 14 décembre 2011.

Présents : Roger COMBES, Maire ; Liliane KHLouDEEFF ; Roger MIALHE ; Gérard PI ; Gilles DANJARD, Nadine SANJUAN ; Jean-Pierre CIRES ; Ida FERRERES ; Agnès BARADON ; Bernadette BRUIN ; Constantino MUNOZ ; Claude GINIES ; Jérôme JURADO ; Béatrice ARMANGUE ; Nadine TOLEDO ; Conception BAUDOIN ; Christophe CATHALA ; Jacques MOURRUT ; Zina VIARD ; Michel JAMMES ; Serge LALLEMAND ; Marcel CAMICCI.

Représentés : Fabrice MARTINEZ par Gérard PI ; Brigitte CAVERIVIERE par Zina VIARD ; Didier MILHAU par Michel JAMMES.

Absents : Brigitte CARBOU, Corine OMS.

Madame Agnès BARADON est désignée secrétaire de séance.

En début de séance, le conseil approuve le compte-rendu de la réunion du 27 octobre 2011

J. MOURRUT, Z. VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, s'abstiennent.

I FONCIER : Acquisition parcelles AY n° 813-1133-1195 – Secteur Cave Coopérative ».

Monsieur Le Maire indique que l'ensemble immobilier de la cave coopérative, appartenant à la société « ROCBERE », a été mis à la vente.

Le prix de ce bien a été estimé par France-Domains à 787 000 €. Le montant demandé par ROCBERE étant largement supérieur, un prix intermédiaire a pu être arrêté après négociations.

Le montant proposé pour cette acquisition est de 968 500 € (+ 15 000 € de frais notariés).

J. MOURRUT rappelle que ce dossier a été porté à la connaissance du conseil le 27 octobre dernier en affaires diverses.

Depuis juillet 2010, le projet de vente de la cave coopérative avait été exprimé. Un projet immobilier privé a été présenté au Maire mais rejeté ensuite par des élus majoritaires. A la demande de D. MILHAU, des informations sur la saisine des Domains ont été données au conseil municipal du 06 septembre 2011.

Il estime que les différents contacts avec ROCBERE relèvent du « marchands de tapis ».

Il dit que ce dossier est intéressant et qu'il est d'une importance économique pour les viticulteurs. Il trouve anormal d'être mis devant le fait accompli et de ne pas avoir été invité à visiter la cave coopérative.

R. COMBES fait remarquer l'attitude de J. MOURRUT qui critique tous les projets et prend plaisir à raconter tout et n'importe quoi.

J.P. CIRES comprend que la forme ne puisse pas convenir à l'opposition mais souhaite connaître leur avis sur le fond.

S. LALLEMAND demande si un calcul a été fait pour le retour sur l'investissement.

R. COMBES répond qu'il s'agit dans l'immédiat d'une réserve foncière en centre-ville.

J. MOURRUT demande des précisions sur le montant emprunté en 2011.

Le conseil approuve ensuite cette acquisition.

J. MOURRUT, Z. VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, S. LALLEMAND et M. CAMICCI s'abstiennent.

II FONCIER : Modifications du projet d'acquisition de l'immeuble E.D.F. / Avenue de Port-La-Nouvelle.

Monsieur Le Maire rappelle la décision du 21 avril 2011 d'acquérir l'ensemble immobilier appartenant à SO.FI.LO., avenue de Port-La-Nouvelle.

Il fait part à l'assemblée de deux modifications sollicitées par SO.FI.LO.

En premier lieu, le prix de vente est ramené à 400 000 € (frais de notaire en sus).

Ensuite, une clause de sauvegarde sur une revente du bien dans les 5 ans avec partage d'une plus-value éventuelle.

S. LALLEMAND estime qu'il s'agit d'une atteinte au droit de propriété.

R. COMBES rappelle que cette acquisition permet entre 'autre de conserver quelques emplois d'E.D.F. sur SIGEAN.

Le conseil donne ensuite son accord à l'unanimité.

III SERVICES PUBLICS COMMUNAUX : Tarifs 2012.

R. MIAILHE présente les tarifs des services municipaux pour 2012 et notamment les tarifs modifiés.

▪ Tarifs hors régies / M.14.

M. JAMMES demande des précisions sur le tarif « Ayants droits » pour la restauration.

R. MIALHE répond qu'il s'agit des personnes autorisées à accéder à la cantine municipale.

Le conseil approuve ces tarifs.

J. MOURRUT, Z. VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU votent contre.

▪ Tarifs régies / M.14.

C. MUNOZ donne des précisions sur les modifications proposées pour les loyers non annualisés (« Pénitents »).

Des précisions sont communiquées sur le nouveau mode de tarification, à la demande de la C.A.F. de l'AUDE, des services liés à l'Enfance et à la Jeunesse.

Le conseil approuve les tarifs proposés.

J. MOURRUT, Z. VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU votent contre.

▪ Tarif Eau/Assainissement / M.49.

L'assemblée approuve l'augmentation de la surtaxe « eau potable » dont le montant est porté à 0,10 €/ m³.

J. MOURRUT, Z. VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, S. LALLEMAND, M. CAMICCI votent contre.

▪ Taxe de séjour.

R. MIALHE propose de procéder à une augmentation, dans les limites légales des taux de la taxe de séjour.

J. MOURRUT est d'accord pour faire payer les « étrangers ».

R. MIALHE trouve déplorable cette mentalité qui vise à fonder son avis uniquement à cause du fait que la décision s'appliquera à quelqu'un d'extérieur au village.

Le conseil approuve ensuite à l'unanimité les nouveaux tarifs de la taxe de séjour.

IV FINANCES PUBLIQUES : Décisions modificatives budget général 2011 / M.14.

R. MIALHE présente les modifications budgétaires de cette fin d'exercice 2011.

En fonctionnement, il s'agit de virement de crédits de différents articles de dépenses.

En investissement, il s'agit notamment d'intégrer financièrement la décision d'acquisition de la cave coopérative.

Le projet de modifications s'équilibre à + 1 023 950 €.

Le conseil approuve ces modifications.

J. MOURRUT, Z. VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE,
D. MILHAU, S. LALLEMAND, M. CAMICCI s'abstiennent.

**V FINANCES PUBLIQUES : Décisions modificatives budget Eau-
Assainissement 2011/M.49.**

R. MIALHE propose de modifier certains crédits du budget Eau-
Assainissement.

Les modifications relatives à la section de fonctionnement s'équilibrent
à :

+ 86 230 €

En investissement, les modifications s'équilibrent à :

+ 59 150 €

Le conseil approuve les modifications proposées.

J. MOURRUT, Z. VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE,
D. MILHAU votent contre.

S. LALLEMAND, M. CAMICCI s'abstiennent.

**VI FINANCES PUBLIQUES : Décisions modificatives budget
Crèche 2011/M.14.**

R. MIALHE présente les modifications du budget de la crèche pour
cette fin d'exercice 2011. Ces modifications s'équilibrent à + 2 500 € pour
l'unique section de fonctionnement.

L'assemblée approuve à l'unanimité ces modifications.

VII INDEMNITES 2011 :

- **Receveur Municipal**
- **Contrôleur des Impôts.**

L'assemblée approuve à l'unanimité les indemnités à attribuer au
Receveur Municipal, comptable de la commune et conseil pour les finances
publiques, ainsi qu'au Contrôleur des Impôts pour la permanence mensuelle en
Mairie.

VIII BIENS COMMUNAUX : Acceptation de dons / C.C.C.M..

Le conseil approuve à l'unanimité le don de 100 livres, intitulés « Des Corbières à la Méditerranée », par la Communauté de Communes Corbières en Méditerranée.

- 50 livres seront conservés en stock pour être offerts.
- 50 livres seront destinés à la vente par la régie « Produits touristiques ».

IX FONCIER : Acquisition parcelle B.M. 168 / Rue La Peyrouse.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'acquisition de la parcelle cadastrée section B.M. n° 168, située en bordure de l'avenue Campardou.

Ce terrain de 10 m² a été nécessaire pour l'aménagement de cette avenue.

Le montant de l'acquisition est de 1 500 € (frais de notaire en sus).

Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires avec la propriétaire madame Jacqueline LACASSAGNE.

X GESTION DU DOMAINE : Avenant au bail de location BOUYGUES / COMMUNE DE SIGEAN.

Le conseil approuve à l'unanimité l'avenant n° 4 au contrat de location du clocher communal avec Bouygues-Télécom pour la mise en place d'un faisceau hertzien.

En contrepartie le loyer est revalorisé à 4 500 € / an et le dernier palier de ce bâtiment sera renforcé.

XI GESTION DU DOMAINE : Projet de convention avec le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Berre et du Rieu – Digue de l'ESPINAT.

N. SANJUAN rappelle les études menées conjointement par le Syndicat Berre et Rieu et le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières suite aux inondations de 1999.

Suite à ces études, une action est destinée à protéger la commune de Sigean contre les inondations. Il s'agit de la reconstruction de la digue de l'Espinat.

Une convention de gestion du futur ouvrage est proposée au conseil pour définir les tâches respectives entre la commune et le syndicat Berre et Rieu.

Le conseil approuve à l'unanimité cette convention.

XII URBANISME : Avis sur la zone de Développement Eolien (Z.D.E.) sur le territoire de la Communauté de Communes Corbières en Méditerranée (C.C.C.M.).

Le projet de zone de développement éolien (Z.D.E.), élaboré par la Communauté de Communes Corbières en Méditerranée, a été modifié.

Pour la commune de Sigean, les modifications concernent uniquement l'augmentation de puissance qui passe de 30 MW à 75 MW.

Le conseil approuve les modifications de la Z.D.E..

S. LALLEMAND et M. CAMICCI s'abstiennent.

XIII PERSONNEL COMMUNAL : Modification du tableau de l'effectif :

- **Créations d'emplois**
- **Taux d'avancement de grade**
- **Convention de mise à disposition.**

Monsieur Le Maire propose certaines mesures relatives à l'effectif du personnel communal :

- **Créations d'emplois :**

- **A compter du 26 décembre 2011 :**

- 1 Educateur principal de 1^{ère} classe à temps complet

- **A compter du 1^{er} janvier 2012 :**

- 1 agent social de 2^e classe à temps non complet 30H00
- 1 agent social de 2^e classe à temps non complet 32H00
- 1 adjoint administratif de 2^e classe à temps complet
- 2 adjoints techniques de 2^e classe à temps complet
- 1 adjoint technique de 2^e classe à temps non complet 30H00

- **Taux d'avancement de grade :**

Taux de 100 % pour toutes catégories pour tout agent proposé.

- **Convention de mise à disposition :**

Avec la ville de Port-La-Nouvelle pour un adjoint technique de 2^e classe à temps non complet.

Le conseil approuve à l'unanimité ces propositions.

XIV RECENSEMENT NATIONAL : Conditions d'organisation.

Le conseil approuve à l'unanimité le recrutement de 10 agents pour la période du recensement de la population qui se déroulera du 19 janvier au 18 février prochain.

Une dotation de l'Etat compensera une partie de ces dépenses.

Monsieur le Maire informe le conseil que la population de SIGEAN sera, au 1^{er} janvier 2012, de 5 451 habitants.

XV FINANCES PUBLIQUES : Autorisation de programmes pour 2011.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2012 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2011.

XVI VITICULTURE : Motion contre la dérégulation des droits de plantation.

N. SANJUAN propose au conseil d'émettre un vœu contre la libéralisation des droits de plantation sur le territoire de l'Union Européenne à compter du 1^{er} janvier 2016.

Cette libéralisation suscite une vive opposition des organisations viticoles européennes qui sont conscientes des conséquences dommageables d'une telle libéralisation : augmentation de la production et du déséquilibre des marchés, la chute du prix de vente des producteurs, délocalisation de la vigne des coteaux pauvres vers les plaines fertiles, concurrence déloyale pour les exploitations familiales.

S. LALLEMAND fait remarquer que cette dérégulation existe déjà au-delà du territoire Européen.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

XVII AMENAGEMENT : Concertation Ligne Grande Vitesse.

Le Maire rappelle au conseil Municipal qu'une ligne à grande vitesse est à l'étude pour relier Montpellier à Perpignan. La commune de SIGEAN est concernée par les études liées à ce projet.

Suite au débat public qui s'est tenu au printemps 2009, l'étape préalable à l'enquête publique a été validée par la Ministre en charge de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement le 14 novembre 2011.

Réseau Ferré de France nous a adressé un registre qui est tenu à disposition du public en Mairie jusqu'à la fin du mois de janvier 2012 afin de recueillir toutes les observations sur le tracé de la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan ainsi qu'une carte permettant de localiser l'emplacement du tracé projeté.

Cette future ligne à grande vitesse Montpellier-Perpignan va occuper une place majeure sur le territoire.

Le choix du tracé est déterminant pour que la ligne nouvelle permette le développement durable des communes et ne soit pas une barrière physique incompatible avec une organisation urbaine équilibrée.

Le tracé proposé traverse la zone de Sainte Croix, coupe les installations du péage des Autoroutes du Sud de la France et ampute une partie de la zone de développement éventuel du secteur du Peyrou.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre le vœu que le tracé passe du côté ouest de l'autoroute A9 et de relayer cette proposition auprès de Réseau Ferré de France en l'inscrivant dans le cahier de concertation mis à disposition du public en Mairie.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

XVIII INTERCOMMUNALITE : Désignation des délégués au Grand Narbonne.

L'assemblée procède à la désignation, au scrutin secret, des délégués au Grand Narbonne.

Sont élus :

- R. COMBES
- J.P. CIRES
- C. MUNOZ.

XIX INTERCOMMUNALITE : Rapport sur les structures.

Conformément à l'article L.5211-39 du C.G.C.T., le conseil est informé de l'activité des structures intercommunales suivantes :

- Communauté de Communes Corbières en Méditerranée :
R. MIALHE rappelle la dissolution prévue au 31 décembre 2011. Pour les compétences qui ne sont pas reprises par le Grand Narbonne, la création d'un S.I.V.O.M. est prévue dans les prochains jours.
- Berre et Rieu :
N. SANJUAN indique que pour 2012, neuf tranches de travaux sont prévues. Pour SIGEAN, 700 ml seront traités entre le pont St Joseph et le pont de la R.D. 6009.
Elle rappelle que le contentieux avec la Réserve Africaine est toujours en cours. La procédure en appel devrait être jugée en mars 2012.
- Littoral Sud Audois :
N. SANJUAN informe les élus que la dissolution de ce syndicat, initialement prévue au 31 décembre 2011, a été

reportée au 31 décembre 2012 dans le cadre de la procédure de transfert de compétences au Grand Narbonne.

- Parc Naturel Régional de la Narbonnaise :
G. DANJARD rappelle que le P.N.R. a été conforté par l'approbation de la charte pour la période 2010/2021. Il détaille le programme triennal en cours et précise que le vote du budget devrait intervenir en janvier prochain.

AFFAIRES DIVERSES

- G. DANJARD rappelle que les fêtes de Noël se dérouleront le mercredi 21 décembre 2011, Place de l'Octroi.
- R. COMBES informe le conseil du prochain transfert du siège du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise à SIGEAN (ancien siège de la C.C.C.M.) à compter de début avril en principe.
- N. SANJUAN fait part de l'augmentation des recettes de la taxe de séjour en 2011.
- J. MOURRUT demande copie du jugement du 09 juin 2011 dans l'affaire du décès d'un enfant au jardin public le 26 décembre 2000, pour laquelle il dit avoir été mis en examen, suite à une plainte pour homicide involontaire.

Fin à 20H30.